

N° 2025-101

**CRÈCHE : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
À TEMPS COMPLET SUIVIE DE LA CRÉATION D'UN POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS NON COMPLET (0.50 ETP)**

L'an deux mil vingt-cinq le 09 juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué le deux juillet, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, VILLIEN Michelle,
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes MARTINOD Marie, PAVIET Rose (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)
MM BOUTY Georges (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE).

Absents :

Mme FAVRE Maryse,
MM. PELLICIER André, URBAIN Xavier, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27	Présents : 18	Absents : 9	dont pouvoir : 3
------------------	---------------	-------------	------------------

La Communauté de Communes Les Versants d'Aime compte parmi ses effectifs un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet créé par délibération n° 2023-074 du 10 mai 2023. Le temps de travail du poste initialement fixé à 17 h 30, selon les besoins de service, avait alors été passé à temps plein, l'objectif étant notamment de permettre à la secrétaire de rédiger un certain nombre de procédures avant son départ à la retraite prévu le 30.08.2024.

L'agent ayant reporté son départ à la retraite et n'ayant pas finalisé les procédures, le poste avait été maintenu à temps plein. A ce jour, la quotité de temps de travail ne correspond plus aux besoins administratifs du service. Il est donc proposé de le supprimer et de créer un poste à mi-temps comme à l'origine, correspondant aux besoins de ce service et comme prévu au budget.

Le Comité social territorial qui s'est tenu le 27 juin 2025 a émis un avis favorable sur cette proposition.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que pour répondre aux besoins de la structure multi-accueil, un poste d'adjoint administratif à mi-temps est suffisant,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 juin 2025,

APPROUVE la suppression du poste permanent d'adjoint administratif à temps complet créé par délibération n° 2023-074 du 10 mai 2023, à compter du 1^{er} septembre 2025.

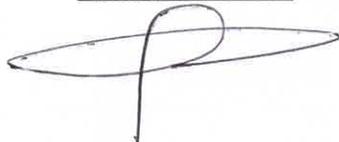
APPROUVE la création d'un poste permanent d'adjoint administratif (ouvert aux 3 grades), à temps non complet, à raison de 17 h 30 par semaine, et ce à compter du 1^{er} septembre 2025,

DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au B.P. 2025.

FAIT ET DELIBERE LE 09 JUILLET 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX